






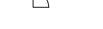



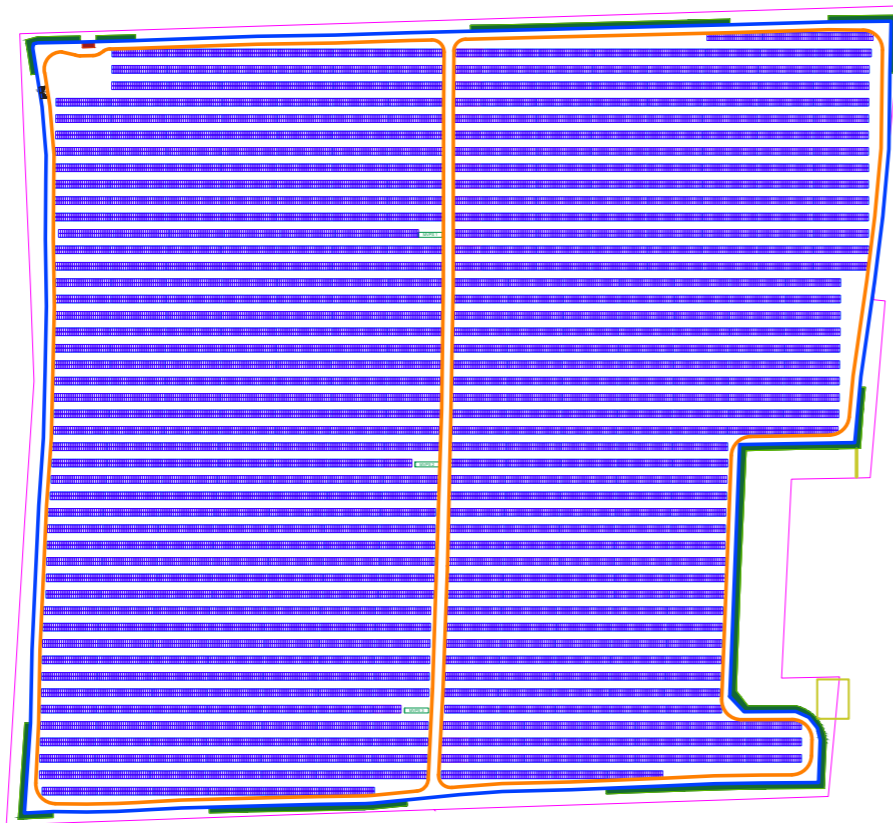


Implantation envisagée

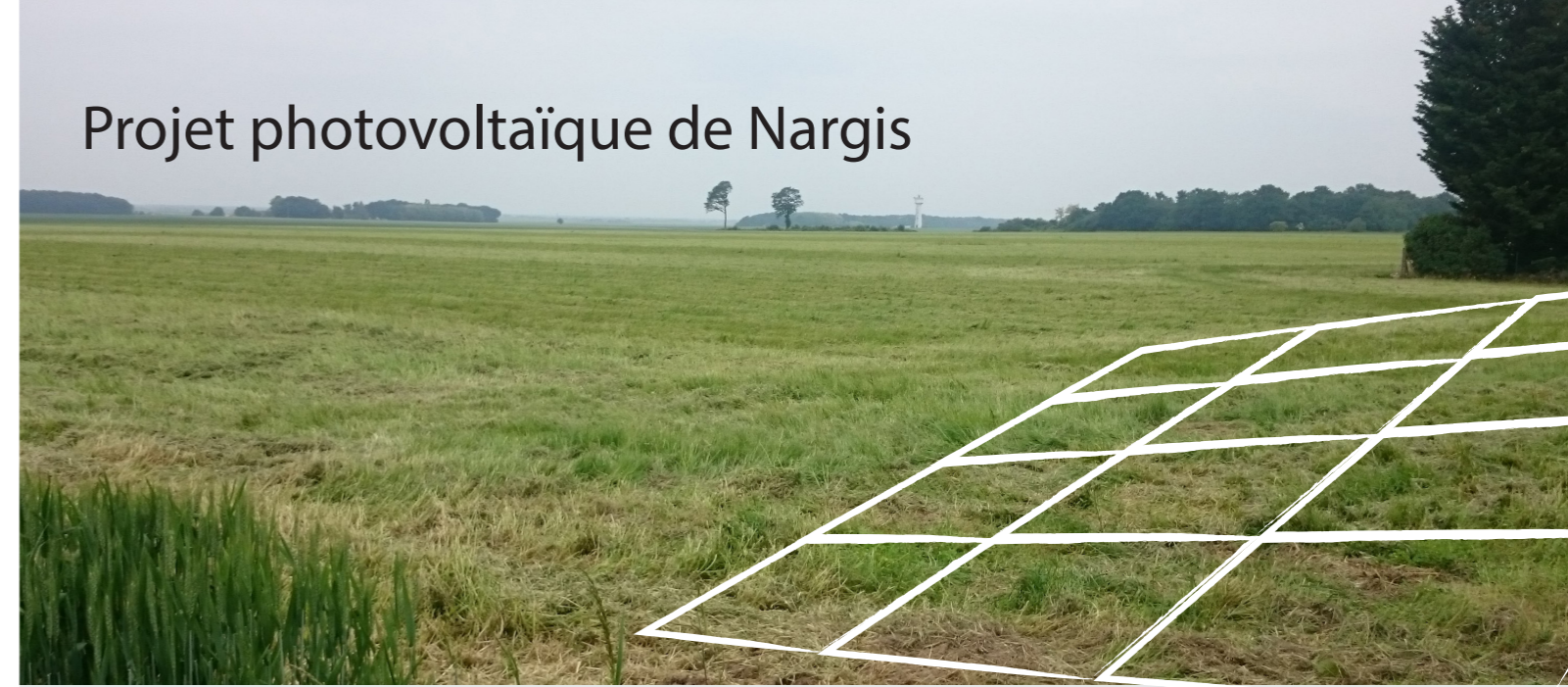
Le plan d'implantation et les données présentés prennent en compte les résultats des diverses études qui ont été menées sur site, et les avis formulés par les administrations et gestionnaires de réseaux consultés.

Des variantes de ce plan ont été réalisées suite aux diverses études et à l'intégration des mesures. L'objectif est de définir le meilleur projet pour le territoire. L'implantation envisagée est le résultat de ces réflexions.

-  Tables de modules photovoltaïques
-  Demi-Tables de modules
-  Chemins de circulation interne
-  Limites Parcellaires : Cadastre
-  Clôture
-  MVPS : Poste Onduleurs et transformation
-  Poste de Livraison
-  Portail d'accès
-  Aire de retournement à aménager
-  Barrière Forestière à aménager
-  Haies bocagères à aménager



Projet photovoltaïque de Nargis



Bulletin d'information - Juin 2020

Ce bulletin d'information a pour objectif de vous informer de notre démarche de développement du projet actuellement à l'étude sur la commune de Nargis dans le Loiret.

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part, par mail ou par téléphone (contacts au dos de ce bulletin), ou via le formulaire « Foire à questions » de la page internet dédiée au projet :

www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Projet photovoltaïque de Nargis

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 100 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 306 MW pour alimenter environ 250 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1200 MW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts

Responsable du projet

Mira Albadawi
Tél. : 06 33 64 58 18
mira.albadawi@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 www.abo-wind.com/fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind SARL/France

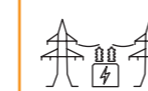
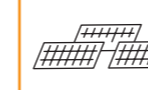




Le projet de Nargis

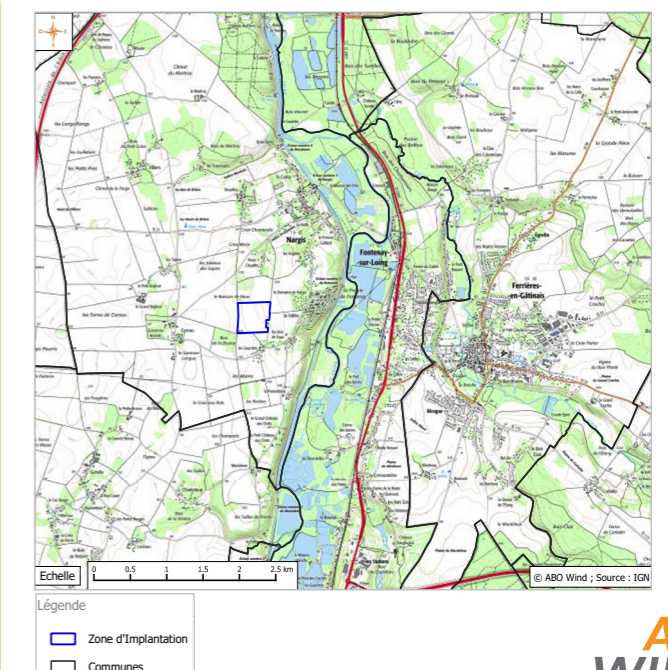
Ce projet photovoltaïque est :

- Un projet de production d'électricité verte : au cours des deux dernières années, nous avons étudié l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la zone présentée ci-dessous.
- Un projet agricole : pour valoriser l'utilisation du site, une synergie avec une activité agricole a été mise en place. Elle permet de respecter la précédente vocation agricole de ce terrain resté longtemps en jachère. Une convention a été signée avec un éleveur ovin local pour lui mettre à disposition ces terrains afin d'exercer son activité pastorale, tout en permettant l'entretien durable du couvert végétal de la centrale par pâturage.

Caractéristiques du projet à l'étude

-  **13,6 MWC**
puissance du parc
15 GWh
Estimation annuelle de la production électrique
-  **31 356 modules**
nombre de modules
Silicium cristallin
technologie envisagée
-  **Env. 17 ha**
surface du site d'étude
Env. 15,5 ha
surface occupée par le projet
-  **Env. 6 800**
nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable (eau chaude et chauffage compris, sources : données croisées INSEE / CRE / RTE)

Localisation du site



Tournés vers le futur

2018

- Premiers échanges avec le propriétaire agriculteur
- Premiers échanges avec la Chambre d'Agriculture du Loiret sur ce terrain en jachère
- Prospection sur la commune, visite de site et études de pré-faisabilité
- Premiers échanges avec des élus de la commune et de la CC4V
- Signature d'une promesse de bail pour le site d'étude
- Information aux collectivités sur l'engagement du projet (Lettres à la Mairie et la CC4V)
- Pré-étude agricole : pédologique et économique

2019

- Présentation du projet en réunion de travail devant les élus du groupe de travail des ENR de la CC4V
- Inventaires faune flore et milieux naturels
- Rencontres avec des éleveurs ovins du secteur pour approfondir le volet agricole
- Démarrage de l'étude d'impact sur l'environnement
- Premier plan de dimensionnement technique de la centrale
- Premières mesures d'évitement : paysage
- Premières mesures de réduction : pâturage ovin
- Signature d'une convention d'entretien par le pâturage
- Elaboration de l'étude préalable agricole
- Variantes du dimensionnement technique de la centrale

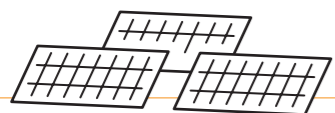
2020

- Etude paysagère
- Rencontre du voisin du projet dans une démarche de concertation
- Définition de l'ensemble des mesures ERC dans le cadre du projet: environnement et agricole
- Dimensionnement de la centrale prenant en compte les différentes mesures
- Saisine de la CDPENAF
- Finalisation de l'étude d'impact sur l'environnement
- Dépôt de la demande de permis de construire

Étapes à venir

- Instruction du dossier de permis de construire
- Financement du projet
- Demande de raccordement électrique du projet
- Construction et mise en service

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Elle porte sur plusieurs volets comme le volet paysage ou le volet faune, flore et milieux naturels par exemple, et relève de la responsabilité du maître d'ouvrage. Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW, tel que le projet de parc photovoltaïque de Nargis, y sont soumis.

Une étude d'impact est donc en cours de réalisation pour le projet. Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants. A ce stade, le diagnostic de l'état initial (avant le projet) a été réalisé et l'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts sont en cours de finalisation.

Résultats des études menées

Études naturalistes

Les études naturalistes ont permis de recenser les espèces végétales et animales présentes sur le site et ses abords. L'aire d'étude immédiate représente un enjeu faible :

- Une seule espèce végétale considérée patrimoniale a été recensée : l'Orobanche de la picride, espèce dont le niveau d'enjeu est considéré faible.
- Avifaune : les oiseaux sont nombreux à survoler ou à utiliser la zone d'étude pour s'alimenter. 9 espèces d'oiseaux plus vulnérables ont été identifiées. Elles sont caractéristiques des friches et s'y reproduisent, comme l'Alouette des champs par exemple.
- Pour les chiroptères, une seule espèce considérée comme patrimoniale a été observée : il s'agit de la Pipistrelle commune (espèce principalement commune et non menacée).



Il n'y a pas d'enjeu retenu pour la préservation des zones humides ni d'enjeux liés au maintien des continuités écologiques.

Au regard de ces résultats, les mesures suivantes sont prévues en phase de travaux :

- Un suivi écologique et environnemental.
- Une prévention de la pollution et une gestion des eaux de chantier.
- Un traitement des espèces exotiques envahissantes, si rencontrées sur site.
- Des mesures de restriction de planning pour un chantier en dehors de la période de reproduction des oiseaux et pour laisser aux individus encore actifs à cette période de se reporter sur des espaces non aménagés.



Les mesures suivantes sont prévues en phase d'exploitation :

- La prairie présente sous les panneaux sera gérée par un pâturage ovin.
- La plantation d'une haie discontinue à but écologique et paysager sur le pourtour du projet, à l'extérieur de la clôture.

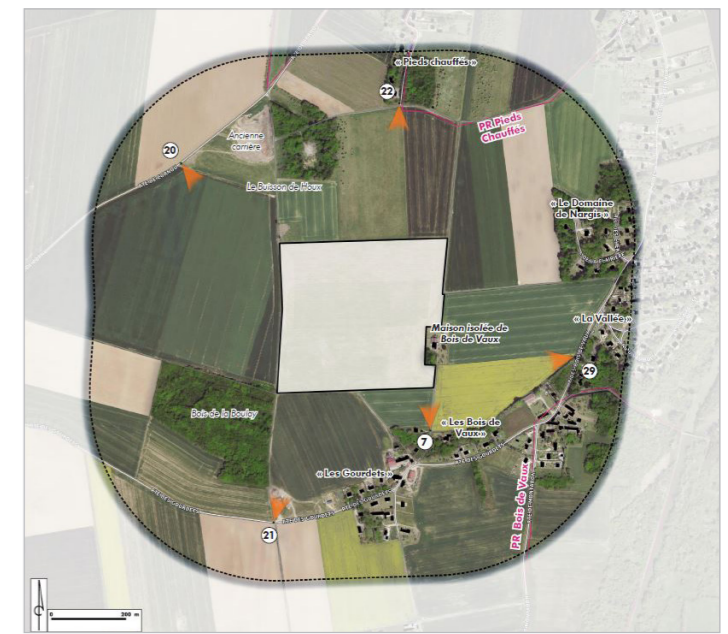
Étude paysagère

A l'échelle immédiate, l'occupation du sol est principalement agricole (dominance de cultures céréalières).

La parcelle agricole en jachère où se situe le projet ne présente pas une grande valeur paysagère. L'enjeu principal réside dans la délimitation entre le site d'étude et la maison isolée « Bois de Vaux », partiellement isolée par de grands arbres d'ornement.

Des bosquets quadrillent l'aire d'étude et constituent des obstacles visuels ponctuels efficaces. Les hameaux situés à proximité et les routes locales présentent des vues partielles à travers des franges boisées.

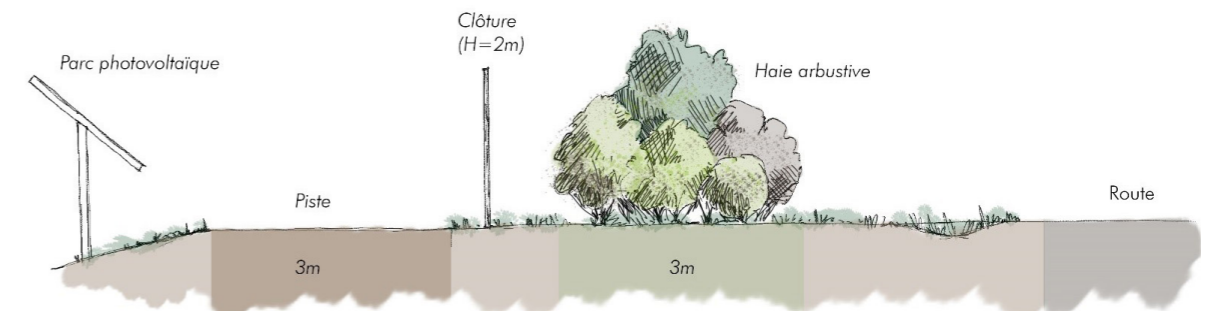
Des éléments techniques du projet sont visibles depuis des axes proches (route des Bois de Vaux, impasse des Bois de Vaux (maison isolée), route de Cornou).



Source : Artifex

Dans ce contexte et au vu des enjeux paysagers, des mesures sont proposées :

- Intégration des clôtures, portails, postes de transformation et de livraison grâce à une teinte gris-vert s'accordant à la fois avec la végétation et les matériaux inertes.
- Plantation de haies bocagères et de bosquets de manière discontinue (pour éviter un rendu artificiel) le long des clôtures et à l'extérieur de celles-ci.
- Pour l'habitation isolée du « Bois de Vaux », une haie sera mise en place de manière continue le long de la clôture du côté mitoyen de l'habitation. Les essences choisies seront endémiques et cette haie favorisera le développement de la flore locale. Un retrait de 15 à 25 mètres est prévu entre la clôture et la limite de la propriété.



Exemple de plantation de haies bocagères autour du projet (©Artifex)

Étude préalable agricole

Le site d'étude est une terre agricole en jachère depuis près de 20 ans. Son potentiel agronomique a été évalué à faible et très faible suite à des prélèvements à la tarière en fin d'année 2018.*

Afin de valoriser les surfaces où seront installés les panneaux photovoltaïques, ABO Wind a proposé à un éleveur ovin de faire pâturer la parcelle par son troupeau. Le pastoralisme déjà en cours dans un rayon de 25 km a permis à l'agriculteur de transformer son système et de passer en agriculture biologique.

Des impacts résiduels ont été identifiés et des mesures de compensation collective sont prévues pour consolider l'économie agricole du territoire. Il s'agit notamment d'une aide à l'acquisition de matériel collectif.*

*Pour plus de détails, rendez-vous sur la page internet du projet